

NOM de l'école :
Ecole Pierre Falke
Place du Chevalier Bourlamaque
77580 COUTEVROULT

Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2015/2016

Tél. : 01.60.04.84.60	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre	Date : vendredi 6 novembre 2015 De 18h30 à 19h30
Courriel Ce.0770252f@ac-creteil.fr	<input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	● Mr Campanella ● Mme Decouty ● Mme Frejafond	● Mme Marti ● Mme Pepin ●
Membres du RASED	● Mme Corsange (absente excusée) ●	● ●
IEN ou son représentant	● Mr Varennes (absent excusé)	●
DDEN	● Mme Scaillet (absente excusée)	●
Parents élus	● Mme Barrey ● Mme Cirille ● Mme Greuet ●	● Mr Grzywacz ● Mme Leneveu ● Mme Seguin ●
Le maire ou son représentant	● Mme Schneider	● Mme Couttelle
Conseiller municipal	●	●
Autres membres invités	● Mme Cordeiro (Atsem) ●	● ●
<u>Absent(es)</u> ● ●	<u>Absent(es) excusé(es)</u> ● Mme Godet ● Mr Lambert	● ●

Président(e) de séance : Mme PEPIN Muriel	Secrétaire de séance : Mr CAMPANELLA Clément
--	---

ORDRE DU JOUR

du 1^{er} conseil d'école

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école (présentation des membres du Conseil d'Ecole, résultats des élections des représentants de parents d'élèves).
2. Présentation du R.A.S.E.D. (Réseau d'aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté).
3. Organisation pédagogique de l'école (les effectifs, les classes.....).
4. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école.
5. Présentation des axes du projet d'école.
6. Vie de l'école : les activités régulières (E.P.S., Education musicale,...), les activités occasionnelles.
7. Sécurité.
8. Coopérative.
9. Dates et horaires des prochains conseils d'école.

1. Modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école

Résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves :

L'école compte 6 classes : 6 postes de titulaires et autant de suppléants.

Cette année, 6 parents d'élèves se sont déclarés candidats et ont formé une seule et même liste. Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015 (taux de participation de 43 %).

6 postes de titulaires pourvus : Mme Barrey, Mme Cirille, Mme Greuet, Mr Grzywacz, Mme Leneveu. Mme Seguin (aucun poste de suppléant pourvu).

Présentation et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur d'école, le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les maîtres d'école, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, les représentants de parents d'élèves, le délégué départemental de l'Education Nationale, l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année, il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le conseil d'école adopte le projet d'école.

2. Présentation du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté) :

Présentation des membres du Rased : Mme Corsange (psychologue scolaire), Mme Landreat (Enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique).

Le psychologue scolaire : peut effectuer un bilan psychologique et orienter vers une prise en charge extérieure sur autorisation des parents (pas de suivi psychologique assuré par la psychologue scolaire).

L'enseignante spécialisée prend en charge les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires dans la classe. La prise en charge d'un enfant s'effectue après demande de l'enseignant et information des familles.

3. Organisation pédagogique de l'école :

Classe de PS/GS : 32 (9 PS et 23 GS) – Enseignant Mr Campanella

Classe de PS/MS : 31 (14 PS et 17 MS) – Enseignante Mme Ries

Classe de CP/CE1 : 25 (16 CP et 9 CE1) – Enseignante Mme Decouty

Classe de CE1/CE2 : 25 (12 CE1 et 13 CE2) – Enseignantes Mmes Frejafond et Pepin

Classe de CE2/CM1 : 26 (9 CE2 et 17 CM1) – Enseignante Mme Marti

Classe de CM1/CM2 : 25 (5 CM1 et 20 CM2) –

Enseignante – Mme Godet remplacée par Mr Lambert

TOTAL : 63 élèves (maternelle) + 101 élèves (élémentaire) = 164 élèves

4. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école

Ce règlement est établi dans le respect des valeurs de l'Ecole de la République. Il est voté par le conseil d'école sur la base des dispositions du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de Seine-et-Marne en application du code de l'Éducation.

Après lecture, nous avons procédé au vote du règlement intérieur qui a été accepté à l'unanimité (14 votants – 14 voix pour).

5. Présentation des axes du projet d'école :

Le projet d'école 2015-2018, comprend 3 orientations prioritaires :

Axe 1 : Améliorer les compétences d'expressions orale et écrite dans l'ensemble des domaines disciplinaires.

Axe 2 : Amener chaque élève à être acteur de ses apprentissages et à respecter les règles de vie durant tous les moments de la journée.

Axe 3 : Ouvrir les élèves sur le monde qui les entoure : développer la curiosité et encourager l'accès à la culture.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) (36 heures annuelles) sont organisées les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h00 sur 24 semaines.

6. Vie de l'école :

Education musicale :

Intervenante en musique : Mme Corine Libermann.

Mme Libermann intervient 30 minutes dans chaque classe le lundi matin. Cette année nous avons un projet musical qui s'intitule « Voyage autour du monde ».

Activités sportives :

Natation (piscine de Fontenay-Trésigny) le vendredi de 14h25 à 15h
du 05/02/16 au 15/04/16 : Classe de CP/CE1 et Classe de CE1/CE2
du 13/05/16 au 01/07/16 : Classe de CE2/CM1 et Classe de CM1/CM2

Tennis (Saint-Germain- Sur-Germain) le lundi de 13h45 à 14h45
du 11/01/16 au 08/02/16 : Classe de CE1/CE2
du 15/02/16 au 04/04/16 : Classe de CE2/CM1
du 11/04/16 au 30/05/16 : Classe de CM1/CM2

Manifestations prévues :

Spectacle de la compagnie Imaginacontes « Le Noël au refuge de montagne »
Offert par l'association de parents d'élèves (Amicale Scolaire)
Jeudi 10 décembre 2015 (matin : maternelle et C.P. – après-midi : C.E.1. au C.M.2.)

Marché de Noël :

Vendredi 18 décembre de 16h45 à 19h00.

7. Sécurité :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école (P.P.M.S.)

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (**PPMS** – circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 ; BO HS n°3 du 30 mai 2002) a pour objectif d'assurer la mise en sûreté des personnes en cas d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Un exercice de confinement sera réalisé dans l'année.

Exercice incendie.

Un premier exercice incendie a été réalisé le 18 septembre 2015 à 10h22.

Les enseignantes et les élèves étaient informés de l'exercice.

Deux autres exercices seront réalisés dans l'année.

8. Coopérative

Notre coopérative est affiliée à l'OCCE de Seine-et-Marne.

Mme Ruchon (parent d'élèves) s'occupe bénévolement de la gestion de la coopérative scolaire avec la directrice de l'école.

Classes	Montants versements famille	Soldes au 06/11/14
Classe de PS/GS	305,00 €	325,00 €
Classe de PS/MS	500,00 €	520,00 €
Classe de CP/CE1	325,00 €	345,00 €
Classe de CE1/CE2	305,00 €	325,00 €
Classe de CE2/CM1	433,00 €	453,00 €
Classe de CM1/CM2	360,00 €	380,00 €
Coopérative générale		1 206,20 €

9. Dates et horaires des prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école auront lieu vendredi 18 mars 2016 et vendredi 24 juin 2016 à 18h30.

Président(e) de séance : Mme PEPIN Muriel	Secrétaire de séance : Mr CAMPANELLA Clément
--	---

- *Aucune question des représentants de parents d'élèves destinée à l'école.*
- *Aucune question des représentants de parents d'élèves destinée à la municipalité.*